

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU SECTEUR SCOLAIRE DE COURTENAY**

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 Juin 2017

L'an deux mille seize, le vendredi 22 juin à 19h00, à la salle de réunion de la mairie de la Chapelle-Saint-Sépulcre se sont réunis les membres du Syndicat sous la présidence de Monsieur BARBIER.

Etaient Présents : Mme MASTRENGELO Nelly, M HASLEY Gilbert, M REINE Jean-Louis, M VOUETTE Michel, Mme GARREAU Marie-Claude, M MACHIN, M OMELIS, Mme MOREL Céline, M DOZIER Jean-Pierre, M PETRINI POLI Denis, M BARBIER Philippe, M DELORME Pascal, Mme JUVIGNY Laurence, M BOUSSIN Serge, M FLET Sylvain, Mme MONTCEAU Valérie, Mme FORT Nadine, M CATALIFAUD Richard, M BRITEL Jean-Marc, Mme MARIE-DIT-ROULLAND Anne-Marie, M GRAHLING Frédéric, M NARME Jacques, M BOUHIER Patrick, Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M TRIKI Sandrine pouvoir à M DELORME Pascal

Absents excusés : Mme TOURNEBIZE Christine, Mme BLANCHET Orane, Mme NEVEU Laëtitia, M DEWULF Bruno, M HUEZ Alain

Secrétaire de séance : Mme FORT Nadine

M. le Président remercie les personnes présentes notamment et l'accueil de la Chapelle Saint Sépulcre

1/ Approbation à l'ouverture de la séance du procès-verbal du 10 mars 2017 à l'unanimité.

2/ Avenant de délégation des transports scolaires

Monsieur BARBIER fait part du courrier du 19 mai 2017 provenant de la Région concernant la délégation de compétence avec les A02.

Il indique que les services actuellement en place ne changent pas, le syndicat garde ses interlocuteurs, la région reprend la compétence dans la continuité du service actuel.

M DOZIER indique qu'il est nécessaire pour la Région d'obtenir l'accord des Assemblées par délibérations approuvant l'avenant à la convention de délégation des transports scolaires du Département du Loiret aux autorités organisatrices valant transfert dudit contrat à la Région Centre-Val de Loire.

Une précision est faite à l'ensemble des membres concernant le nouveau tarif appliqué qui sera désormais plafonné à 50 € par famille quel que soit le nombre d'enfants ayant accès au service de transports scolaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'Assemblée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place de cet avenant

3/ Questions diverses

M DOZIER fait un point sur les avertissements et exclusions prononcés jusqu'à ce jour.

Il fait part d'un souci d'autorité concernant un chauffeur lors de la dépose des élèves au collège, celui-ci attendait la sonnerie avant d'ouvrir les portes du bus.

M BARBIER rappelle que les demandes de changement de point de montée sont à faire dès maintenant afin que celles-ci soient prises en compte pour la rentrée de septembre.

M NARME indique que les normes mises en place pour les points de montées ne sont pas adaptées, une révision serait peut-être à envisager.

M MACHIN fait part d'une proposition de modification du circuit d'Ervauville afin de mettre en sécurité les élèves, la départementale passant à côté de l'arrêt de bus. La modification sera envoyée par mail au syndicat. M PETRINI POLI propose qu'un comptage de la circulation actuelle soit demandée afin d'appuyer le dossier en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.